

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2023



Pour les propriétaires occupants.

Juillet 2023

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 55%



Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

<p>5 000 €</p> <p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Faire réaliser un audit énergétique par un professionnel RGE Gain énergétique de 55 % Logement de plus de 15 ans 	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	
<p>Environ 7 000 €</p> <p>+</p>		<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)</p> <p>+</p> <p>bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contactez CaseRénov : 04 50 90 49 55</p> <p>Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.</p>	

AIDES

+ TVA RÉDUITE

<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	<p>/</p>	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>	
---	----------	--	--

+ CRÉDIT 0 %

<p>Prêt de :</p> <p>50 000 € maximum</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 20 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referenc</p>	
--	--	--	--

+ Si votre logement...

<p>est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G : 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus Sortie de Passoire</p>
<p>atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux : 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation)</p>

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique **inférieur à 55 %**

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

AIDES

	CONDITIONS**	DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS		
	<p>Exemple : À partir de 8 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Logement de plus de 15 ans 	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
+	<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)</p> <p>+ bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contacteur CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25 %.</p>	
+	<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
+	<p>Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referenc</p>	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Changement du système de chauffage



Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ	VOUS SOUHAITEZ INSTALLER	AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS	
Appareil de chauffage au bois	Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
		+	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
		À partir de 190 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	
	OU				
	Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
		+	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
		À partir de 530 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	
	OU				
	Gaz	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
		+	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
		OU	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	
		1 200 €			
		1 600 €			

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière Fioul

<p>OU</p> <p>Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois</p>	<p>500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ </p>	<p></p>			
	<p>+</p> <p>À partir de 190 €</p>				<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	<p></p>
<p>OU</p> <p>Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)</p>	<p>500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ </p>	<p></p>			
	<p>+</p> <p>500 € bonus énergie renouvelable</p>				<p>Professionnel RGE</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	<p></p>
	<p>+</p> <p>À partir de 2500 €</p>						

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

suite
**Chaudière
Fioul**

OU	Gaz	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
		+			
		1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
		OU			
		1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	
	OU				
	Chauffage électrique (chaudière électrique, radiateurs électrique...)	500 € (max 20% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 	

Tout type de travaux

+
TVA réduite

+
CRÉDIT 0%

TVA réduite à 5,5% appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
<p>Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference	

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Pour plus d'infos



ccpmb.fr

energiehabitat@ccpmb.fr

04 50 90 49 55

(du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h
et vendredi : 8h30-12h)

un service de



avec le soutien de

